



Commune
de
MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le 13/07/2023

ID : 081-218101632-20230705-2023_DEL41-DE



Séance du 5 JUILLET 2023

2023 / 03 / 06

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 24
REPRESENTES	: 09
ABSENT	: 00
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : *Jeudi 29 Juin 2023*

Date d'Affichage : *Jeudi 29 Juin 2023*

Secrétaire de Séance : *Marie-José KERBORIOU-GUIRAUD*

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, ARMERO Séverine, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, CÈNES Alexandre, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric.

Etaient absents représentés :

PÉNÉLA Wilfried par Agnès MAUREL
MONNIER Laurent par Françoise ROUQUETTE
CHABBERT Cécile par Karine LOUP
MARTIN Michel par Olivier FABRE
LAFONT Stéphanie par Séverine ARMERO
ASSÉMAT Clothilde par Corine ALBERT
CASTAGNÉ Chantal par Philippe BANCAL
IOUALALEN Valentin par André AMALRIC
BORIES Pascale par Christophe ASSÉMAT

OBJET : Centre Multi-Accueil Jeanne Mazel et Centre Multi-Accueil de la Lauze : Approbation du nouveau règlement de fonctionnement et du projet d'établissement

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal du 6 Décembre 2022, approuvant le projet d'établissement ainsi que le règlement de fonctionnement du centre multi-accueil Jeanne MAZEL et du centre multi-accueil de la Lauze,

CONSIDERANT que suite à la signature avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Convention Territoire Globale (CTG) de services aux familles et à la mise en œuvre d'un nouveau partenariat afin de soutenir et développer la réservation de places d'Accueil en crèche à Vocation d'Insertion Professionnelle (label AVIP), il est nécessaire d'intégrer ce nouveau dispositif partenarial au projet d'établissement et dans les règlements,

CONSIDERANT qu'afin de tenir compte de l'évolution de la réglementation et des pratiques professionnelles, quelques mises à jour sont nécessaires,

CONSIDERANT que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Enseignement – Petite Enfance – Social – Santé – Jeunesse – Sport » du Mercredi 28 Juin 2023,

DECIDE, après en avoir délibéré,

- d'approuver le projet d'établissement et d'autoriser M. le Maire à signer le règlement de fonctionnement de chacun des centres multi-accueil, ci-après annexés.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,



Marie-José KEBBORIOU-GUIRAUD



Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication